

**Réponse au postulat de M. Yves Ferrari
Uniformisation des supports pour caissettes à journaux**

Rapport-préavis N° 2009/26

Lausanne, le 20 mai 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Yves Ferrari intitulé « Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W ». Déposé le 10 décembre 2007, ce postulat demande à la Municipalité une étude sur l'opportunité de mettre à disposition des usagers des caissettes de récupération afin de favoriser le recyclage des journaux gratuits. Ce document propose également une réflexion sur l'uniformisation des supports pour les caissettes à journaux gratuits et payants.

2. Réponse au postulat de M. Yves Ferrari : « Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W. »

2.1 Rappel du postulat de M. Ferrari

Ce postulat met en évidence le fait que la taxe de 2 ct par exemplaire, que l'Union des villes suisses (UVS) aimerait voir introduite, répond au principe du pollueur-payeur. M. Ferrari pense que cette taxe ne devrait pas servir à l'élimination des journaux gratuits sur le domaine public, mais à l'élaboration d'un système de récupération et de recyclage des "gratuits". Si la problématique du financement des heures de nettoyage est importante, la volonté de recycler ces journaux gratuits doit être encore plus grande.

M. Ferrari demande à la Municipalité une étude sur l'opportunité de mettre à disposition des caissettes de récupération afin de favoriser le recyclage des journaux gratuits. Cette étude devrait également porter sur l'emplacement des caissettes à journaux gratuits sur le domaine public, notamment aux arrêts de bus et dans les stations du métro m2.

Dans son postulat, M. Yves Ferrari évoque également la problématique du financement des heures de nettoyage induites par l'évacuation des déchets spécifiques que génère la diffusion des journaux gratuits.

2.2 Réponse de la Municipalité

2.2.1 Constat

L'élimination des déchets occasionnés par le système de distribution des journaux gratuits doit être effectivement pris en compte. L'unité Entretien du Service des routes et de la mobilité a observé, en particulier en fin de semaine, que les caissettes à journaux gratuits font régulièrement l'objet d'incivilités et de "vandalisme léger" : caissettes renversées et contenu disséminé sur le domaine public, journaux pris en grande quantité et ensuite essaimés sur le domaine public, poubelles à déchets saturées de journaux et détournées de leur fonction première de récolte des déchets de rues, etc. Cette situation engendre un surcroît de travail pour les équipes chargées de l'entretien du domaine public.

L'arrivée d'un nouveau mobilier permettant une meilleure distribution des journaux gratuits et correctement intégré dans l'environnement urbain devrait permettre d'atténuer sensiblement les problèmes.

Une première mesure pratique a déjà été prise. En effet, lorsque des journaux sont éparpillés sur la voie publique, l'unité Entretien procède à leur enlèvement. Après un comptage des journaux et une évaluation du travail effectué, elle dresse une facture qu'elle envoie aux éditeurs concernés. A ce jour, quatre interventions du genre ont eu lieu en juin et juillet 2007, ainsi qu'en février 2008. Elles ont été facturées aux éditeurs et payées par ces derniers.

L'amélioration du recyclage passe également par le nombre de journaux mis dans les caissettes par les éditeurs. Idéalement, les caissettes devraient toutes être vides à 14 heures, ce que nous avons demandé par écrit aux éditeurs. A certains endroits, on a constaté que lorsque des journaux sont encore dans les caissettes le soir, les exemplaires non retirés se retrouvent souvent sur la chaussée.

2.2.2 Pistes envisagées pour le recyclage

En plus de la mesure indiquée ci-dessus, la Municipalité a exploré les solutions suivantes :

1. Introduction d'une taxe de 2 ct par journal, comme suggéré par l'Union des villes suisses.

Constatant qu'une partie non négligeable de journaux finit sa courte vie dans les poubelles normales, l'UVS préconisait *"que d'ici à fin 2008, les éditeurs doivent s'engager à prendre en charge le coût d'élimination de leur imprimé. Un contrat cadre idoine doit être conclu entre les villes concernées et les éditeurs. Faute de quoi, l'UVS s'engagera pour l'introduction d'une taxe anticipée d'élimination sur les journaux gratuits"*.

Toutefois, si cette taxe permet de faire payer le prix du traitement des déchets par les éditeurs, elle ne résout pas entièrement le problème puisque la totalité des journaux n'est pas recyclée.

2. Installation de poubelles à journaux sur les supports des caissettes de distribution.

Pour favoriser le recyclage des journaux, une autre piste consisterait à récupérer les journaux via des poubelles installées sur les supports des caissettes. Cette solution est envisagée partiellement à Genève. En effet, à l'occasion de la mise en service de la nouvelle ligne du tram TCMC (Cornavin-Meyrin-Cern), la Ville de Genève a opté pour un nouveau mobilier urbain en matière de collecte des déchets, répondant de manière plus ciblée aux nouveaux défis liés à l'arrivée des journaux gratuits et au développement de la restauration rapide, générateurs de nouveaux déchets sur la voie publique.

Il s'agit de deux récipients installés aux douze arrêts de cette nouvelle ligne : d'une part, un support pour sac en plastique de 110 litres pour les déchets traditionnels et, d'autre part, un rack fixé dans les abribus pour la récupération des journaux (en particulier les gratuits).

Malheureusement, après un temps d'essai, force est de constater qu'à ce jour, peu de gens comprennent l'utilité de cette poubelle et peu de journaux y sont déposés. Un deuxième test est en cours dans cette ville. Il s'agit d'un rack de récupération posé sur le sol. Equipé d'un pied au socle réglable, il est composé de trois modules. Ce mobilier est testé sur quatre pôles d'échange importants : Cornavin et Plainpalais, Rive et Bel-Air pour une durée indéterminée.

3. Développement de mini centres de tri (Ecopoints) en ville de Lausanne.

L'Ecopoint est un mini centre de tri pour le papier, le verre, le PET, l'alu, les piles, les mégots et les ordures à incinérer. A titre d'essai, deux Ecopoints ont été installés, l'un à la rue Haldimand et l'autre sur la Place de la Navigation. Plusieurs mois après leur mise en place, cette expérience a également démontré que le but visé n'est pas atteint. Les déchets récoltés dans les Ecopoints n'y sont pas déposés par les piétons, mais par les habitants et les commerçants riverains. Ces derniers ont tendance à transformer les Ecopoints en déchèterie de quartier, ce qui engendre des « débordements » importants. Au vu de ce qui précède, il a finalement été décidé de supprimer les deux écopoints. Il est à noter que le tri des déchets sur l'espace public fera l'objet d'un rapport-préavis distinct.

4. Mesures adoptées dans d'autres communes

La quatrième voie, empruntée par différentes villes, consiste à restreindre drastiquement les autorisations d'implantation de caissettes sur le domaine public. Pour l'instant, la Ville de Sion a interdit les journaux gratuits sur son territoire. La Ville de Fribourg, hormis trois caissettes à la gare, n'en a autorisé que huit sur le domaine public. Pour sa part, Yverdon-les-Bains n'en a autorisé qu'une dizaine. Les Villes de Sion et de Fribourg se proposaient de régler le problème de l'élimination des journaux (sans envisager le recyclage) par l'introduction d'une taxe annuelle respectivement de 500 et de 300 francs (dès janvier 2009) par caissette.

2.2.3 Autres voies explorées par les éditeurs

Les éditeurs de journaux se sont également penchés sur le problème de l'élimination des journaux. Ils ont par exemple apposé sur chaque caissette un message incitant au recyclage. Ainsi, dans l'édition lausannoise, les journaux gratuits font régulièrement paraître des annonces pour inciter les lecteurs à les recycler.

Par ailleurs, l'éditeur Edipresse fait des efforts constants pour ajuster la quantité de journaux mise dans chaque caissette afin qu'il n'en reste pas en fin de journée. Il procède également à la réduction des quantités pendant les vacances. Parmi les diverses mesures proposées par cet éditeur, on peut relever l'installation d'une poubelle immédiatement identifiable dans une zone pilote et un projet de jeu-concours qui conditionne la participation du lecteur à la conservation du journal. De plus, Edipresse a créé un poste pour traiter en interne tous les sujets liés à l'environnement : provenance, fabrication et récupération du papier.

2.2.4 Point de vue des tl

1. Les *tl* ont conclu avec *Le Matin Bleu* et *20 minutes* deux conventions concernant la pose de caissettes sur le domaine réservé du métro m1 (TSOL). Ces conventions, signées à titre d'essai, sont arrivées à échéance à fin septembre 2008.

2. Le nombre de caissettes autorisées à l'intérieur des stations du métro m2 a été limité à neuf pour *Le Matin Bleu* et quatre pour *20 minutes*.
3. Les *tl* ont refusé d'entrer en matière concernant la distribution de journaux gratuits dans leurs véhicules pour les raisons suivantes :
 - a. double emploi avec des caissettes déjà à disposition des clients aux arrêts de bus ;
 - b. risque de détérioration des normes de propreté dans les véhicules à cause des journaux laissés à l'abandon ;
 - c. volonté de conserver les rares espaces disponibles dans les véhicules pour la distribution de la documentation *tl* en priorité.
4. Dans le but d'améliorer l'aspect des arrêts de bus et des stations de métro, les *tl* sont naturellement favorables à une uniformisation du mobilier servant à la distribution des journaux gratuits.

2.2.5 La solution lausannoise

Après avoir exploré les différentes solutions exposées ci-dessus, la Ville de Lausanne penche en faveur de la solution consistant à mettre à la charge des éditeurs les coûts engendrés par le ramassage et l'élimination des journaux gratuits.

A. Coût du ramassage

A l'instar de bien d'autres villes suisses, la taxe au sac n'existe pas à Lausanne. Par conséquent, la charge globale du traitement des ordures est comprise dans les impôts locaux. Comme pour le PET et le verre, qui sont récoltés, un calcul est fait pour le papier. Un contrat cadre fédéral avec l'industrie du papier gère sa récolte et son recyclage. Au niveau fédéral, c'est près de 74% du papier récolté qui est valorisé. Actuellement, la tonne de papier récoltée (hors taxe), est payée 40 francs aux communes.

Pour effectuer la collecte du papier et du carton, 5 camions tournent en ville du lundi au vendredi, 52 semaines par année. En 8 h de travail journalier, les équipes des 5 véhicules collectent 60 tonnes (1,5 t à l'heure) constituées de 80% de papier et 20% de carton. Un camion benne coûte 300 francs de l'heure. Le coût de l'heure du ramassage du papier s'élève donc à 240 francs, les 20% de cartons n'étant pas comptés dans le calcul.

Ainsi, la collecte du papier coûte 9'600 francs par semaine à la Ville (40 h à 240 francs = 9'600 francs). Afin de définir ce que chaque éditeur doit payer, il convient de connaître le tonnage que chaque titre diffuse sur le territoire communal en une année. Le tonnage annuel des deux principaux titres a été estimé à 1'002 tonnes (chiffres 2008).

La collecte de 1'002 tonnes de journaux gratuits, représente 668 heures à 240 francs, soit 160'320 francs. De cette somme doit être déduit le prix reçu à la tonne, soit 40 francs x 1'002 tonnes = 40'080 francs. La somme à partager entre les deux principaux éditeurs est donc de 160'320 - 40'080 = 120'240 francs. Sachant qu'il y a actuellement quelque 320 caissettes à journaux gratuits sur notre territoire¹, le coût annuel du ramassage estimé par caissette s'élève ainsi à 380 francs.

B. Coût de l'élimination des journaux gratuits trouvés dans les poubelles

Au coût du ramassage, s'ajoute celui des journaux directement mis dans les poubelles. Afin d'en définir la quantité, l'étude entreprise par l'unité "Entretien" du Service des routes et de la mobilité aboutit à la conclusion que les journaux gratuits représentent en moyenne 12 % du poids total des déchets récoltés sur le

¹ Voir page 6 in fine

domaine public, soit environ 200 kilos par jour sur les 4 tonnes de journaux gratuits diffusés quotidiennement sur le territoire communal.

Cette statistique a été établie en vidant 264 corbeilles du centre-ville durant six jours. Les déchets ont été amenés dans un hangar où le tri a été effectué à la main. Ce tri a également permis de préciser que 66 % du volume total des déchets est composé de matières non recyclables.

Si le pourcentage des journaux gratuits récupérés dans les corbeilles de rues est important, il laisse néanmoins supposer que le recyclage ou l'élimination de 95 % des journaux gratuits est géré par les habitants, les entreprises ou les pendulaires. Sur la base de ce constat, il semble dès lors disproportionné d'investir des sommes importantes pour installer des racks de récupération pour 5 % de journaux. Il faut savoir que même clairement identifié, un rack destiné uniquement à la récupération du papier « reçoit » des déchets de toutes sortes, ce qui engendre à nouveau un tri et diminue fortement le pourcentage réel du papier recyclable.

Si l'on fait un rapprochement avec les prospectus publicitaires distribués dans les boîtes aux lettres, leur élimination ou recyclage est assujéti au comportement individuel du citoyen qui procède ou non à un tri séparatif à son domicile. A cet égard, l'un des moyens d'augmenter la part des déchets recyclés reste l'éducation et les campagnes de sensibilisation.

Pour les deux titres considérés, *Le Matin Bleu* et *20 minutes*, le poids total des journaux retrouvés dans les poubelles s'élève à 45 tonnes par année. Sachant que l'incinération d'une tonne de déchets coûte 215 francs, la somme nécessaire à l'incinération des journaux considérés s'élève à 9'675 francs, soit un montant d'environ 34 francs par caissette.

En conclusion, la Municipalité propose de répondre au postulat de M. Yves Ferrari en demandant aux éditeurs de supporter entièrement le coût du ramassage et de l'incinération lié aux journaux gratuits, soit un montant forfaitaire à déterminer par caissette. En effet, celui-ci sera négocié avec le distributeur principal en fonction de l'évolution à court terme du marché de la distribution des quotidiens.

3. Uniformisation des supports pour les caissettes à journaux gratuits et payants.

3.1 Rappel : apparition des « gratuits » en Suisse

En raison de la répartition géographique de la population dans le pays, c'est logiquement en Suisse alémanique que les premiers journaux gratuits ont vu le jour avec le journal *20 minuten*. Depuis son lancement à Zurich en 1999, ce "gratuit" est désormais le quotidien le plus lu de Suisse, reléguant le *Blick*, édité par Ringier à la deuxième place. A l'instar des autres journaux gratuits, son succès repose sur son contenu, sa gratuité et un système de distribution efficace. En effet, il est accessible dans toutes les gares et à tous les arrêts de bus des grandes villes alémaniques : Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, etc. Tamedia, son éditeur, est aussi celui du *Tages Anzeiger*. Le titre a réalisé son premier bénéfice cinq ans après son lancement, soit en 2004. Le deuxième titre du genre fut le journal *Metropol* qui parut en Suisse de 2000 à 2002. Ce journal est édité dans d'autres pays sous le titre *Métro*.

Depuis octobre 2007, les pendulaires alémaniques disposent, avec *NEWS*, d'un journal gratuit de plus, dont la première édition a été distribuée à 334'000 exemplaires dans les agglomérations de Bâle, Berne, Zurich et en Argovie. Au total, ce sont cinq journaux gratuits en moyenne qui sont distribués outre-Sarine si l'on ajoute à la liste *Cash-daily* (quotidien économique) et le *Blick am Abend* (qui a remplacé *Heute* depuis mars 2008) - tous les deux édités par Ringier - et *.ch*, édité par un indépendant. La principale différence entre *.ch* (qui a cessé de paraître le 4 mai 2009) et les autres publications gratuites résidait dans sa distribution. En effet, celle-ci était effectuée à 70 % jusqu'à 7 heures du matin "à domicile" où le journal était déposé

directement devant les immeubles. Vingt pourcents du tirage étaient déposés dans des boîtes à proximité du réseau des transports publics ainsi que dans les entreprises, les dix pourcents restants étant distribués par des colporteurs à des endroits fortement fréquentés.

3.2 Introduction des caissettes pour les journaux gratuits à Lausanne

Le 5 octobre 2005, les éditeurs Edipresse (pour son gratuit *Le Matin Bleu*), Lausanne Cités et Le Régional demandaient à la Municipalité de pouvoir installer les caissettes de distribution de leurs journaux gratuits sur le domaine public. La Municipalité répondit favorablement à ces demandes. Elle motivait sa décision par le fait que les journaux gratuits ne sont plus uniquement des supports publicitaires, mais qu'ils ont également un contenu rédactionnel. Cette évolution correspond aux changements d'habitudes de la population qui accorde de moins en moins de temps à la lecture et trouve dans ces journaux une information générale et pratique.

Suite à la réponse positive de la Municipalité, *Le Matin Bleu* a été lancé le 31 octobre 2005. Pour sa part, *Lausanne Cités*, avec un tirage de 110'000 exemplaires et une diffusion limitée à l'axe Lausanne - Morges - Aubonne - Rolle (GHI à Genève), a placé neuf caissettes sur le domaine public et en a finalement retiré deux. Les éditions Le Régional SA ont, pour leur part, demandé des emplacements pour cinq caissettes réservées à leur "gratuit" *Le Régional*. Celles-ci n'ont finalement jamais été posées. Cet hebdomadaire, tiré à 98'000 exemplaires, est distribué par 70 porteurs de la société BVA logistique dans les boîtes aux lettres et il est présent dans de nombreux commerces. Sa zone de diffusion s'étend du centre de Lausanne aux portes de Villeneuve.

En date du 17 novembre 2005, une autorisation temporaire a été délivrée à Tamedia pour l'implantation provisoire des caissettes de l'édition française du *20 minutes*. Le déploiement a eu lieu en février 2006. En Suisse romande, *20 minutes* a créé deux rédactions régionales à Lausanne et Genève. A ce jour, *Le Matin Bleu* et *20 minutes* ont pratiquement le même nombre de caissettes sur le domaine public et privé lausannois.

Le tableau ci-dessous donne la situation en 2008 concernant le nombre de caissettes des éditeurs de journaux sur les domaines public et privé lausannois, journaux gratuits et payants compris :

Caissettes sur le domaine public		Caissettes sur le domaine privé	
24 heures	49	24 heures	8
Le Matin Orange	223	Le Matin Orange	69
Le Matin Bleu	113	Le Matin Bleu	44
20 minutes	107	20 minutes	50
Lausanne Cités	7		
Le Courrier	4		
Total	503	Total	171

Au total, 674 caissettes sont actuellement installées. En fonction des modifications liées à la mise en service du réseau *tl* 08, environ une trentaine de caissettes supplémentaires seront positionnées à proximité des nouveaux arrêts, ce qui portera à plus de 700 le nombre des caissettes situées sur 350 emplacements à travers la ville.

Depuis trois ans, plus de 320 caissettes à journaux gratuits sont installées dans les rues lausannoises. Cette nouvelle presse s'étant imposée, la Municipalité a entamé une réflexion visant à la mise en place de supports uniques regroupant les journaux gratuits et les journaux payants dans le but d'améliorer l'esthétique et la qualité du mobilier urbain et de revaloriser le domaine public. En effet, la réduction du nombre d'éléments de mobilier hétéroclites permettra d'améliorer la qualité des sites et d'optimiser l'entretien de la voirie.

En mars 2009, les groupes Edipresse et Tamedia ont décidé de fusionner leurs activités. Ce regroupement se déroulera progressivement pour être effectif au début de 2013. Début 2011, Tamedia deviendra actionnaire majoritaire d'Edipresse et les deux sociétés ont annoncé la fusion de «20 minutes» et du «*Matin Bleu*» pour l'automne 2009 déjà.

La création de ce grand groupe de presse, qui devient quasiment l'unique interlocuteur en suisse romande pour la distribution des journaux quotidiens, ainsi que le « tassement » de l'économie dû à la crise financière mondiale, vont considérablement redistribuer les cartes en matière de stratégie de répartition des caissettes à journaux sur le territoire lausannois, étant donné la disparition annoncée d'un des deux titres (*Le Matin Bleu*).

3.3 Principes actuels adoptés par la Municipalité

Dans l'attente d'une solution consistant à regrouper tous les journaux sur un support unique, l'installation de caissettes pour les journaux gratuits a fait l'objet dans un premier temps d'une autorisation provisoire sans émoluments, puis dans un deuxième temps, dès la fin 2008, d'une autorisation municipale, afin de pouvoir percevoir l'émolument et l'anticipation pour l'année 2008.

Toutefois, la Municipalité a précisé les critères applicables lors du choix des journaux gratuits pouvant bénéficier d'une présence sur le domaine public par le biais de caissettes :

- en raison de la liberté de la presse, il n'est pas envisageable de limiter les ayants droits. Sont cependant exclus les journaux politiques, religieux ou professionnels (opticiens, pharmaciens, gérances immobilières, garages, téléphonies, etc.) ;
- dans un souci d'égalité de traitement, la Direction des travaux va devoir mettre à disposition des éditeurs un mobilier spécifique pouvant contenir plusieurs titres, les trois connus et d'autres probables à venir ;
- chaque emplacement fera l'objet d'une autorisation après un examen sur place des services concernés. Celui-ci prendra en compte les aspects liés à la sécurité et à l'entretien de la chaussée et des espaces verts ;
- l'autorisation pourrait être retirée en cas de problèmes (journaux régulièrement éparpillés sur la voie publique, par exemple).

3.4 Procédure et tarifs actuels

L'autorisation est délivrée en vertu de l'article 9 du Règlement communal sur les procédés de réclame, du 8 mars 1994², et de la décision municipale du 6 octobre 2005.

Elle tient compte de l'avis des chefs de secteur et de l'Office de signalétique urbaine du service des routes et de la mobilité (OSU) concernant l'entretien de la voirie, la sécurité et la fluidité de la déambulation des piétons dans l'environnement urbain, etc. L'installation est soumise à un émolument de 100 francs par caissette et à une taxe annuelle d'anticipation sur le domaine public de 60 francs par caissette.

3.5 Projet de supports de caissettes à journaux

Au printemps 2005, la Ville de Genève nous a informé qu'elle mettait sur pied un concours pour l'élaboration d'un support destiné à recevoir les caissettes des différents journaux. L'objectif poursuivi consistait à proposer un modèle unique, au dessin unifié, pour remplacer les quelque 1'200 caissettes à journaux hétéroclites – et pour nombre d'entre elles en mauvais état – disséminées sur son territoire. Le

² Procédés fixes à l'exception de la publicité mentionnée à l'article 4, la Direction des travaux peut autoriser, à bien plaisir et moyennant paiement d'une taxe d'occupation :

- a) la pose sur le domaine public de caissettes à journaux, de panneaux d'affichage et d'appareils distributeurs de produits ;
- b) l'anticipation de procédés sur le domaine public.

modèle est issu d'un concours ouvert auprès des étudiants en architecture d'intérieur et design 3D de l'école d'arts appliqués (EAA), organisé en partenariat avec les principaux éditeurs de journaux et développé par le collectif «Assemblage», mandataire de la Ville de Genève. Le projet lauréat du concours a été dévoilé le 11 octobre 2005.

Le nouveau modèle répond aux objectifs principaux du projet, à savoir la création d'un support et d'une gamme de caissettes unifiées, esthétiques et fonctionnelles, permettant des regroupements de titres payants et gratuits, ainsi qu'une excellente intégration dans les divers lieux urbains. Il regroupe, sur une barre de soutien, tous les types de caissettes gratuites, à paiement traditionnel ou à prépaiement sécurisé.

Convaincue qu'une démarche similaire s'imposait à Lausanne, la Municipalité a décidé, à l'époque, de s'associer à ce projet. Une large concertation intégrant tous les éditeurs concernés, ainsi que plusieurs communes intéressées, a été menée au début du processus afin que ce projet réponde à l'ensemble des problématiques respectives. Des représentants des principaux titres ont été intégrés au jury du concours et au choix du modèle unifié.

3.6 Abandon par la Ville des supports de caissettes à journaux

Un projet de financement des supports à caissettes a été inscrit au Plan des investissements 2009-2019 pour un montant de 460'000 francs. Le financement des supports par la Ville pouvait se justifier dans la situation où il y avait plusieurs distributeurs de quotidiens et où la Ville imposait un modèle-type aux différents partenaires. Dans la mesure où ce partenaire devient quasiment unique, il est proposé de défendre la position visant à faire supporter l'entier des frais d'équipement et d'entretien au distributeur.

4. Conséquences sur le budget

4.1 Charges financières

Les charges financières seront supportées par le distributeur.

4.2 Revenus

A terme, à la taxe annuelle d'anticipation de fr. 60.- par caissette sur le domaine public, soit 26'400 francs, s'ajouterait la somme globale de ramassage effectué par les services de la Ville pour les journaux gratuits, à estimer à terme, compte tenu de la disparition annoncée d'un titre, ainsi que les frais d'incinération. Ce sont 69'900 francs qui viendraient compléter la recette attendue. On peut raisonnablement penser que ces taxes pourraient rapporter une recette supplémentaire de l'ordre de 50'000 francs. Le montant exact sera négocié en fonction de l'évolution du marché de la distribution de journaux par caissettes.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,
vu le rapport-préavis N° 2009/26 de la Municipalité, du 20 mai 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Ferrari : « Journaux gratuits, la participation financière, c'est bien, le recyclage c'est mieux. Un pas vers la société à 2000 W » ;
2. d'adopter le principe d'une uniformisation des supports pour caissettes à journaux et d'entamer des négociations principalement avec du groupe Tamedia - Edipresse, pour le financement et la planification de leur mise en œuvre.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre